



CONCOURS DE PLAIDOIRIE *LEX CLIMATICA* MOOT COURT COMPETITION

2^e édition

CAS HYPOTHETIQUE*

Affaire Le Procureur c. Martin Camilo et Maxime Hardy

* Les faits exposés dans le cas hypothétique relèvent de la fiction. Toute ressemblance avec un événement réel n'est que pure coïncidence. Pour aider le lecteur à comprendre le texte, les expressions suivantes désignent la même entité : État du Kali, République du Kali, République kaliennne, Kali.

1. La République du Kali, située en Afrique de l'Ouest, est un Etat indépendant depuis le 17 novembre 1960. Peuplée de 46 millions d'habitants, elle a pour capitale Alexville. Kali est un Etat connu pour sa forêt emblématique de 900.000 hectares, la forêt de Tana. L'indépendance du Kali est proclamée après plus de 100 (cent) ans de colonisation par l'Union Kabanga (UK). Dès les années 1800, l'UK administrait l'actuel territoire du Kali, se détachant des institutions traditionnelles, politiques et sociales qui existaient préalablement en place. À proximité de la colonie du Kali d'alors, se trouvait celle du Kalahani administrée par le Royaume de Brouss. Avant l'arrivée des colons, quatre groupes ethniques (les Wari, les Sahi, les Bamari et les Zahouli) cohabitaient sur « l'île des trois rives » que forment les actuels territoires du Kali et du Kalahani. Les Wari occupent principalement la rive Ouest et la rive Nord. Les Sahi et les Bamari habitent la rive Nord, aux abords du lac des trois rives, occupant ainsi la forêt de Tana. Quant aux Zahouli, ils occupent principalement la rive Est. Les quatre groupes ethniques composaient et formaient une seule entité précoloniale organisée et dirigée par un empereur Zahouli. Les Wari sont un groupe de nomades qui vivent de l'élevage et du commerce du bétail. Les Sahi sont des forestiers profondément ancrés dans les rites ancestraux, vivant de chasse, de cueillette et des propres ressources alimentaires qu'ils produisent dans la forêt. Ils forment avec les Wari une alliance traditionnelle fraternelle forte. Les Wari et les Sahi se considèrent en effet comme frères et sœurs « unis éternellement ». Les Bamari sont un groupe de pygmées ayant entretenu pendant des siècles des relations conflictuelles avec les Sahi mais qui se sont relativement pacifiées vers 1740, même si la méfiance demeure entre les deux groupes. Les Bamari occupent la partie Nord de la forêt de Tana, forêt dont la partie Sud (la plus grande, environ 75%) est occupée par les Sahi. Quant aux Zahouli, ils vivent de l'agriculture, de la pêche et du commerce de l'or. Malgré les différences de culture et de mode de vie, les quatre groupes parvenaient à échanger et à commercialiser entre eux.

2. Vers 1800, l'arrivée des colons de l'UK et du Royaume de Brouss, et l'occupation brusque et agressive de l'espace où étaient installés les quatre groupes ethniques ont fortement impacté l'organisation préexistante. Au détriment des groupes ethniques, l'espace territorial est scindé en deux grandes parties qui deviennent pour l'occasion des colonies. D'une part une entité coloniale comportant uniquement les Wari ; et d'autre part, une autre entité coloniale comportant les Sahi, les Bamari, et les Zahouli. Le Royaume de Brouss et l'UK, colonisateurs des deux territoires nouvellement constitués les ont respectivement nommés Kalahani et Kali. À la fin de la colonisation et à l'aune des indépendances, les nouveaux États indépendants du Kalahani et du Kali ont hérité des frontières de la colonisation en application du principe de *l'uti possidetis iuris*. En conséquence les Wari ont la nationalité kalahanienne tandis que les Sahi, les Bamari, et les Zahouli détiennent la nationalité kaliennne.

3. Les années se succèdent et les deux États intègrent chacun la culture occidentale prônée pendant la colonisation (habitudes, religion, etc.). Cependant les forestiers Sahi et les pygmées Bamari ont de part et d'autre continué à préserver leurs cultures, rites et traditions. Les deux groupes sont considérés comme des « Peuples et communautés autochtones disposant de la forêt de Tana » par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

4. Une tradition particulière des Sahi est de nature religieuse. Dans la croyance religieuse des Sahi, les femmes qui font une fausse couche sont traitées de sorcières, puis lors d'un rituel sacré devant le grand chef Sahi, elles subissent des ordalies par le feu jusqu'à ce que mort s'en suive. Cette pratique est considérée par les Sahi comme faisant partie de la culture Sahi. Profondément ancré dans la tradition, le Peuple Sahi refuse en outre la scolarisation de ses enfants dans les écoles à proximité de la forêt. Les autorités kaliennes ont, à plusieurs reprises, tenté des pourparlers avec les chefs Sahi pour construire des écoles dans la forêt. À chaque tentative les Sahi ont opposé un refus catégorique manifestant leur attachement aux valeurs sacrées qui sont les leurs. Les Sahi sont d'ailleurs le seul groupe dont les rapports avec les colons avaient toujours été conflictuels pendant la colonisation. De plus, ils n'ont pas digéré la séparation brusque d'avec leurs « frères » Wari imposée par la colonisation et ses conséquences. Leurs rivaux forestiers Bamari sont moins conservateurs. Les chefs Bamari ont en effet longtemps accepté la domination coloniale. Dans l'organisation administrative actuelle, il existe des écoles primaires et un collège dans la partie Nord de la forêt de Tana occupée par les Bamari. Grace notamment aux pourparlers entre l'État et les chefs Bamari, un lycée exclusivement dédié au Peuple Bamari est en cours de construction dans la partie Nord de la forêt depuis mai 2023. Les travaux de construction du lycée devraient s'achever fin mai 2025.

5. Malgré l'hostilité des Sahi nourrie par le besoin prononcé de protéger leur tradition et « leur forêt », la pratique coutumière au Kali montre une attention particulière de l'État à leur égard. L'État emploie en effet 180 agents contractuels pour protéger la forêt de Tana, notamment la partie Sud où vivent les Sahi. Si certains observateurs estiment qu'il s'agit là uniquement de la protection de la faune et de la flore, le premier ministre kaliien en 2016 avait affirmé : « cette pratique de protection de la forêt à laquelle l'État est fidèle depuis l'indépendance est une forme de reconnaissance de la personnalité juridique de la nature. La protection vise aussi le Peuple Sahi copropriétaire de la forêt avec les Bamari. Les Sahi sont kaliens au même titre que tous les autres kaliens. Nous avons la responsabilité de les protéger ».

6. En juin 2022, des élections présidentielles sont organisées au sein de la République du Kali. Le principal parti d'opposition jusqu'alors, guidé par son leader charismatique Martin Camilo, d'ethnie Zahouli, obtient la faveur des résultats. Martin Camilo prête serment devant la Cour constitutionnelle le 27 juin 2022 conformément à la Constitution kaliienne. Aussitôt élu, le nouveau Président de la République kaliienne met en place de nombreuses réformes administratives. Ces réformes s'accompagnent d'adhésions et de ratifications à de nombreux instruments de protection des droits de l'homme. Dès août 2022, le Kali devient partie au Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi qu'au Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale. Dans le même temps, le Kali ratifie plusieurs autres traités africains dont le protocole de Maputo relatif au droit des femmes en Afrique. Martin Camilo entend ainsi tenir ses promesses électorales, à savoir accorder une place prédominante aux femmes kaliennes. Le nouveau Président de la République kaliienne est en réalité l'ex dirigeant d'une organisation non-gouvernementale (ONG) réputée au Kali, ayant

longtemps appelé l'État à mettre fin à la non-scolarisation des jeunes filles et à la torture des femmes victimes de fausses couches au sein de la communauté Sahi. Désormais chef de l'administration kaliennne, Martin Camilo envoie un émissaire dans la forêt de Tana pour exiger aux chefs Sahi de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de mettre fin aux pratiques néfastes dont sont victimes les femmes Sahi. Cette action du Président Camilo se poursuit entre août et septembre 2022 mais rencontre une farouche opposition et des invectives des chefs Sahi, déterminés à protéger la culture Sahi vaillle que vaillle.

7. La République du Kali n'est pas épargnée par l'économie mondiale fragilisée en 2022. Le Gouvernement kaliennne nouvellement formé sous Martin Camilo a mis en place un dispositif pour faciliter l'installation des entreprises étrangères au Kali afin de relever l'économie en souffrance. L'entreprise mondiale *Get-Weapons* spécialisée dans la vente d'armes classiques et chimiques convoite la forêt de Tana pour y construire sa nouvelle filiale ouest-africaine. La construction de la filiale dans l'espace convoité de Tana devrait permettre à *Get-Weapons* d'envoyer un signal fort à ses concurrents en Afrique de l'Ouest. En effet *Get-Weapons* comporte une branche dédiée à la vente d'armes, et une autre branche agissant dans le domaine de la sécurité privée. Son Président Directeur Général (PDG), Maxime Hardy, est un ancien mercenaire kabangais qui a fait fortune grâce à des activités douteuses. La presse kabangaise lui attribue son succès à la vente illégale de minerais en Afrique centrale et au trafic d'êtres humains en Amérique du Sud. La proposition de construction de la filiale de *Get-Weapons* dans la forêt de Tana est favorablement accueillie par Martin Camilo qui voit là une triple aubaine : relever l'économie kaliennne, faire peur aux groupes terroristes qui sévissent depuis quelques années en Afrique de l'Ouest, et déloger les Sahi de la plus grande partie de la forêt de Tana, en les relocalisant dans la partie où vivent les Bamari ou encore en milieu urbain « pour ceux qui le désirent ». Le 1^{er} octobre 2022, dans un discours sur l'état de la Nation, Martin Camilo déclare : « Nous allons brûler les 75% de la forêt de Tana présentement occupés par les Sahi. L'objectif est de raser l'espace pour y construire la filiale d'une puissante et grande entreprise qui permettra à notre pays de redorer son image (...) et de se faire un nom dans la sous-région. Bien sûr je n'oublie pas les Sahi. Ils seront relogés pour les uns, dans la partie forestière occupée par les Bamari et en accord avec les Bamari, et pour les autres en milieu urbain. Il est grand temps que les femmes et les jeunes filles Sahi sortent de l'enfer du machisme des chefs Sahi. Je vous ai promis le développement par la participation inclusive des femmes, ce développement se fera avec les femmes et filles Sahi. L'autorité de l'État doit s'appliquer sur toute l'étendue du territoire. Il convient de dire que la forêt de Tana appartient au Kali qui est libre d'en disposer comme bon lui semble, au regard des besoins économiques du moment ».

8. La déclaration du Président Camilo provoque dès le lendemain une grande manifestation des 180 agents contractuels gardes forestiers. Ces derniers dénoncent le projet de construction de la filiale de *Get-Weapons* qui provoquerait « une énorme destruction la faune et la flore, avec des dégâts sur l'environnement et le climat ». La manifestation est violemment réprimée par les forces de police au motif qu'elle n'était pas autorisée par les autorités compétentes. Le 16 octobre 2022, un contingent de

militaires kaliens, sur ordre du Président de la République, pénètre dans la forêt de Tana (partie Sud) après avoir violenté les gardes forestiers présents aux alentours. Le contingent rencontre une solide résistance des hommes Sahi armés de flèches, de machettes et de fusils artisanaux dont ils se servent. Sur ordre du Président de la République, Chef des armées en vertu de la Constitution kaliennne, les militaires kaliens répliquent à l'aide de mitrailleuses et de lance-grenades. Plus puissante et plus outillée, l'armée kaliennne obtient l'avantage militaire au bout de six heures de combat. Les hostilités ont provoqué les décès de 46 membres des forces armées kaliennes, d'environ

9. 12 000 Sahi de sexe masculin (parmi les 12 115 que compte la communauté au total) et l'arrestation du grand chef Sahi aussitôt poursuivi pour « meurtres et tentatives de meurtres des filles et des femmes » en vertu de la législation kaliennne. Ce dernier est en détention provisoire et attend son jugement. Les 114 jeunes garçons membres de la communauté Sahi n'ayant pas participé aux hostilités et ayant eu la chance d'être épargnés des dégâts collatéraux des affrontements sont transférés vers un orphelinat pour les moins de 15 ans, et vers un camp militaire pour les jeunes âgés de plus de 15 ans. Les 12 700 filles et femmes Sahi que compte la communauté, toutes épargnées, ont été transférées pour certaines chez les Bamari, et pour les autres dans une ancienne prison d'Alexville réhabilitée pour accueillir les femmes en souffrance.

10. Fin octobre 2022, une vaste opération de feux de brousse est menée dans les trois quarts de la forêt de Tana préalablement habitée par les Sahi. L'opération y provoque la disparition des 12 000 espèces animales qu'il restait encore parmi les 18 000 qui vivaient dans la partie Sud de la forêt avant le 16 octobre 2022. Il s'en suit le début des travaux de construction de la filiale de *Get-Weapons*. Les 180 agents contractuels gardes forestiers qui surveillaient l'espace de la forêt de Tana occupé par les Sahi se retrouvent sans emploi. Pour la plupart, les gardes forestiers sont des kalahaniens vivant au Kali et sont membres du groupe ethnique Wari. Leurs nombreuses manifestations de protestation dans la capitale sont à chaque fois violemment réprimées par les forces de police. Ils subissent pendant plusieurs mois des menaces à domicile, de la part de quelques fonctionnaires de police, sur ordre de la hiérarchie et à la connaissance des plus hautes autorités étatiques.

11. Le 2 janvier 2023, un groupe totalement composé de 230 kalahaniens lourdement armés attaque 12 commissariats de police à Alexville. Ces hommes se regroupent ensuite puis prennent d'assaut un quartier policier où logent des familles de policiers. Le groupe est dirigé par Arnaud Faucher, ex garde forestier de la forêt de Tana. L'attaque des commissariats et du quartier policier fait 82 morts dans les rangs des policiers. La réaction kaliennne est imminente. Des éléments de l'armée sont dépêchés dans le quartier policier pour le « libérer » de l'ennemi. Malgré le nombre important de militaires kaliens, ces derniers n'arrivent pas à obtenir l'avantage militaire. Après trois jours de combats intenses à l'avantage du groupe armé de kalahaniens, l'État kalienn fait appel à la branche armée de *Get-Weapons*. Un contrat de type État-entreprise militaire privée est signé par Martin Camilo au nom du Kali et Maxime Hardy au nom de *Get-Weapons*. Le 7 janvier 2023, une centaine d'hommes de *Get-Weapons* aidés par quelques militaires kaliens attaquent le groupe armé kalahanien basé dans le quartier

policiers. L'attaque vise principalement deux grands bâtiments stratégiques où il est su, grâce aux services de renseignements, qu'il est stocké l'arsenal militaire du groupe armé. Les hommes de *Get-Weapons* utilisent des bombes sismiques de type *Tallboy*, ainsi que des générateurs *MHD*. L'effet des bombes provoque effectivement la ruine des deux bâtiments. Au bout de seulement deux heures de combat, le groupe armé kalahanien est neutralisé. Cependant, toutes les 22 familles de policiers qui étaient prises en otage ont péri dans l'attaque.

12. Le 8 janvier 2024, soit un an après les événements malheureux du quartier policier à Alexville, un séisme de magnitude 7,2 à l'échelle de Richter a lieu dans la capitale kaliennne faisant 8 000 victimes, dont 7 000 morts. Un tel incident n'avait préalablement jamais eu lieu au Kali. Un leader d'opposition au Kali, parallèlement Député, estime que le séisme est le fait des armes sismiques utilisées un an plus tôt. Il complète ses propos en remarquant que depuis mi-2023, plusieurs États occidentaux avaient rappelé leurs ambassadeurs de Alexville et émis une contre-indication de voyage au Kali sans motifs précis. La doctrine de l'opposant et Député kalienn est suivie par une dizaine d'ONG de protection de l'environnement et du climat.

13. Sur requête du Bureau du Procureur, la Chambre préliminaire XXI de la Cour pénale internationale lance le 2 février 2024 un mandat d'arrêt à l'encontre de Martin Camilo, Président en exercice du Kali, et Maxime Hardy, PDG de *Get-Weapons* pour crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui auraient été commis au Kali entre octobre 2022 et janvier 2023.

14. Malgré l'absence des accusés, la Chambre préliminaire XXI veut tenir ses audiences de confirmation des charges en mai 2025. En application de la Règle 100-1 du Règlement de procédure et de preuve de la CPI, la Chambre tiendra exceptionnellement ses audiences dans une ville d'Afrique de l'Ouest. Dans sa décision de convocation d'audience, elle demande au Représentant des victimes (en application de l'article 68-3 du Statut) et à la défense de Martin Camilo et Maxime Hardy de formuler des observations écrites sur les charges énoncées par le Procureur :

- a) **Crimes de génocide** : Meurtres de membres du groupe Sahi (article 6-a du Statut) ; atteinte grave à l'intégrité mentale de membres du groupe Sahi (article 6-b du Statut) ; Soumission intentionnelle du groupe Sahi à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle (article 6-c du Statut) ; Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe Sahi (article 6-d du Statut) ; Transfert forcé d'enfants du groupe Sahi à un autre groupe (article 6-e du Statut).
- b) **Crimes contre l'humanité** : Persécutions des 180 gardes forestiers de la forêt de Tana privés d'emploi (articles 7-1-h et 7-2-g du Statut) ; Autres actes inhumains causés par la destruction de 75 % de la forêt de Tana (article 7-1-k du Statut).

c) Crime de guerre : Le fait de diriger intentionnellement des attaques provoquant des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel dans l'utilisation des bombes sismiques lors des combats au quartier policier (article 8-2-b-iv du Statut).

15. Par rapport à ces points, les observations écrites respectives du Représentant des victimes et de la Défense doivent prendre en compte ces observations du Procureur :

En amont :

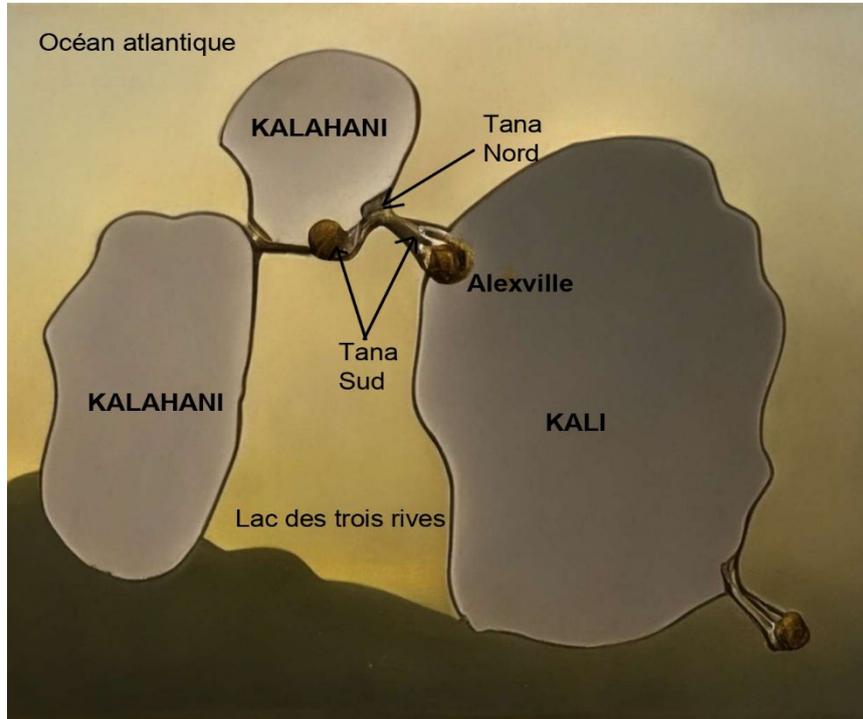
d) « La Cour est compétente ».

En aval :

e) « Pour les crimes de génocide et crimes contre l'humanité, Martin Camilo est auteur et Maxime Hardy complice ».

f) « Pour le crime de guerre, Martin Camilo et Maxime Hardy sont coauteurs ».

16. Les observations écrites doivent être soumises à la Chambre au plus tard le 10 février 2025. A la veille des audiences, Martin Camilo est Président de la République kaliennne et refuse de se rendre à la Cour. Maxime Hardy se trouve en UK, État signataire du Statut (depuis le 12 juillet 2005, signature non suivie de ratification jusqu'à la veille des audiences), qui refuse de le remettre à la Cour. En août 2022, Martin Camilo avait permis au Kali de ratifier les Traités suivants : Les quatre Conventions de Genève de 1949, le Protocole concernant la prohibition d'emploi de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité relatif à la limitation des systèmes contre les missiles balistiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD), la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le Traité de Pelindaba pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité sur le commerce des armes avec une réserve émise à l'article 6, et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En vertu de la Constitution kaliennne, l'État est doté d'un régime présidentiel, le Président de la République est omnipotent avec des pouvoirs très élargis. Ses ministres l'accompagnent dans ses prises de décisions.



ANNEXE Carte²

²La carte, similaire à la représentation géographique réelle, est réalisée par un amateur.